

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022**

Le jeudi 14 décembre 2022 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 19 décembre 2022 à 19h00 au Centre d'Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21/11/2022.

3- Délibération : autorisations d'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche pour l'année 2023.

B- RESSOURCES HUMAINES

4- Délibération : régularisation de la reprise des postes des agents transférés suite au transfert de la compétence éducation/enfance/jeunesse au 1^{er} janvier 2017.

C- BUDGET

5- Délibération : décision modificative n°3.

D- PROJETS STRUCTURANTS

6- Délibération : débat sur les orientations du règlement local de publicité intercommunal.

7- Information : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une C.I.A. (Convention Intercommunale d'Attribution des Logements sociaux).

8- Délibération : approbation des méthodes de calcul de la C.L.E.C.T. chargée d'évaluer le coût de reprise par la C.U. Caen la mer de la gestion des piscines de Carpiquet et Ouistreham.

9- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention relative au contrat de territoire 2022-2026 du département du Calvados.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 19 décembre à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Etaient présents : M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS (arrivée au point 4), Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU et M. Gérard VARLET.

Absents excusés : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, Mme Laetitia BLIN, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS (jusqu'au point 4), M. Thomas PAULMIER, M. Pascal REIGNER et Mme Joelle SOREL

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : Mme Coraline BARROIS à Mme Véronique DELATROETTE, M. Jacky BESNIER à M. Alain DELHOMMEAU, Mme Laetitia BLIN à M. Thibault GAUTIER, M. Paul DOUESNEL à Mme Aurore BRUAND, M. Thomas PAULMIER à Mme Marie-José LUCAS, M. Pascal REIGNER à M. Michel BOURGUIGNON et Mme Joelle SOREL à Mme Stéphanie FAUTRAS.

1-) Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Alain DELHOMMEAU est désigné comme secrétaire de séance.

2-) Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21/11/2022.

Concernant les questions diverses, Mme Aurore BRUAND précise qu'elle a proposé qu'un arrêt soit prévu à Secqueville-en-Bessin pour la ligne 114 pour remplacer la navette actuelle alors que dans le procès-verbal, il est indiqué qu'il s'agit de la ligne 104.

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal sera modifié.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

3-) Délibération : autorisations d'ouverture exceptionnelle des commerces le dimanche pour l'année 2023.

Contexte : en vertu de l'article L.3132-26 du code du travail, le Conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à autoriser 12 dimanches max par an. Comme tous les ans les entreprises ont été consultées.

Proposition : Monsieur le Maire propose d'accorder les 8 jours suivants :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2022

- dimanche 15 janvier 2023 (solde d'hiver),
- dimanche 23 avril 2023 (pâques),
- dimanche 4 juin 2023 (fête des mères),
- dimanche 2 juillet 2023 (solde été),
- dimanche 26 novembre 2023 (black Friday),
- dimanches 3, 10 et 17 décembre 2023 (dimanches avant Noël).

Et conserver la liberté d'attribuer 4 dimanches selon des demandes ponctuelles en cours d'année.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité

Arrivée de Mme Marie-José LUCAS.

4-) Délibération : régularisation de la reprise des postes transférés suite au transfert de la compétence éducation/enfance/jeunesse au 1^{er} janvier 2017.

Contexte : en 2017, par le jeu des transferts de compétence liés à la création de la CU Caen la mer, la Commune de Rots a repris la compétence éducation/enfance/jeunesse. 12 nouveaux agents (3 A.T.S.E.M. et 9 agents polyvalents service restauration scolaire/garderie/entretien des locaux scolaires et périscolaires) ont intégré nos effectifs le 01/01/2017 et 1 conductrice pour le transport scolaire au 01/09/2017.

Dans une telle situation, le Conseil municipal doit acter la reprise des postes concernés dans le tableau de suivi des effectifs. Cette délibération a été prise le 05/11/2022 mais certains postes ont été oubliés.

Proposition :

- annulation de la délibération 101-11-2018 du 05/11/2018.
- autorisation rétroactive du Conseil municipal pour la reprise des postes concernés avec leurs temps de travail à la date du transfert des compétences.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité

5-) Délibération : décision modificative n°3.

Contexte : le paiement de la dernière échéance de remboursement de capital emprunt de l'année est bloqué par la trésorerie car il y a un dépassement d'environ 2 500 € au chapitre 16 (dépenses d'investissement). Les prévisions de 2022 sur ce chapitre ont été calculées en fonction du montant total des échéances alors qu'en mars, une échéance de novembre 2021 a été régularisée (2 435.79 €).

Nécessité d'ajouter 2 500 € au chapitre 16 (article 1641 – Remboursement capital d'emprunt).

Proposition : + 2 500 € à l'article 1641 (chapitre 16) et – 2 500 € à l'article 022 (chapitre 022).

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité

6-) Délibération : débat sur les orientations du règlement local de publicité intercommunal.

Contexte : présentation du calendrier de la procédure. La C.U. Caen la mer demande à ses communes membres de débattre sur le projet de règlement entre 12/12/2022 et le 26/01/23.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque particulière.

7-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une C.I.A. (Convention Intercommunale d'Attribution des Logements sociaux).

Contexte : la C.U. Caen la mer souhaite mettre en place une convention d'attribution des logements sociaux (C.I.A.) signée par l'ensemble de ses communes membres.

Proposition : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la C.I.A.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité

8-) Délibération : approbation des méthodes de calcul de la C.L.E.C.T. chargée d'évaluer le coût de reprise par la C.U. Caen la mer de la gestion des piscines de Carpiquet et Ouistreham.

Contexte : les Communes de Ouistreham et de Carpiquet vont transférer la gestion de leur piscine respective à la C.U. Caen la mer. Le coût de cette compétence est évalué par une Commission Locale d'Évaluation des Charges

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2022

(C.L.E.C.T.) qui a récemment rendu son rapport qui propose une méthode de calcul prenant en compte le coût des travaux restant à réaliser sur la durée de vie restante de l'équipement (20 ans).

Les communes membres de la C.U. doivent donner leur avis.

Mme Aurore BRUAND demande si cela aura une influence sur les tarifs pratiqués pour les usagers. Monsieur le Maire répond qu'il est très probable que certaines prestations resteront à un prix plus élevé que celles de la C.U. Caen la mer au lieu de prévoir que ce soit les tarifs des autres piscines qui augmentent.

Proposition : Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Avis favorable du Conseil municipal.

Unanimité.

9-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention relative au contrat de territoire 2022-2026 du département du Calvados.

La convention relative au contrat départemental de territoire 2022-2026 est signée entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible. Elle permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire. Elle définit les modalités d'attribution et de paiement des subventions d'investissement accordées par la commission permanente du Département dans le cadre de la stratégie Calvados Territoire 2030.

Questions diverses

Tour de table :

Monsieur le Maire :

- ouverture d'une pharmacie dans la maison de santé : le dernier recensement qui a eu lieu au début de l'année 2022 a indiqué que 2 524 habitants habitaient la Commune de Rots (dont 50 habitants ayant leur résidence principale enregistré dans une autre Commune). L'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) autorise l'implantation des pharmacies dans les Communes de plus de 2 500 habitants mais seulement quelques années après le dernier recensement. Il se pourrait que la Commune obtienne une dérogation de l'A.R.S. pour l'ouverture d'une pharmacie pour l'ouverture de la maison de santé en avril 2023. Tout dépendra du pharmacien qui s'installera.

- Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes : une réunion a eu lieu jeudi 15 décembre pour l'annonce du résultat du choix des entreprises qui réaliseront les travaux de voirie. La C.U. annoncera très prochainement le nom de ces entreprises. Les travaux de viabilisation devraient débuter le 15 février 2023.

- Travaux de reconstruction de l'École maternelle et extension/réaménagement du restaurant scolaire : les travaux de désamiantage ont débuté et seront suivis des travaux de démolition. Début janvier il ne devrait plus y avoir d'école. Tout ce qui peut être récupéré l'a été. Les travaux de reconstruction et d'extension du restaurant scolaire commenceront au début du mois de janvier 2023. La restauration scolaire aura lieu au Centre des Animations de Rots à partir du 04/01/2023.

- Travaux de voirie route de Caen / quartier Croix Vautier : l'entreprise CISE TP commencera les travaux dès le 03/01/2023. La première semaine, ils auront lieu route de Caen près du rond-point.

- Travaux de voirie rue froide : les travaux sur le revêtement sont terminés. Actuellement les entreprises installent les éclairages LED. La fin définitive des travaux est prévue pour le soir du mercredi 21/12/2023.

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE :

- travaux de reconstruction de l'École maternelle et extension/réaménagement du restaurant scolaire : le désamiantage a débuté le matin de cette réunion de Conseil municipal.

Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU :

- enquête publique d'aménagement de réseau d'assainissement (eaux pluviales et usées) : l'enquête concerne toutes les Communes qui n'ont pas encore de réseaux de ce type. Les villages de Lasson et Secqueville-en-Bessin sont principalement concernés. Les habitants peuvent venir consulter les dossiers dans les mairies aux heures habituelles d'ouverture jusqu'au 04/01/2023.

- P.L.U.i.-H.M. : 4 ateliers ont été organisés sur le territoire de la C.U. Caen la mer dont un à Lasson (+ Bourguébus) au sein desquels le cabinet d'urbanisme chargé de l'élaboration du document est venu à la rencontre des habitants pour leur expliquer le projet.

- réunion habitants de la résidence des fontaines : en septembre, plusieurs haies ont été enlevées. Les élus ont rencontré les riverains sur site pour voir quelles essences pouvaient être replantées.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2022

- travaux de voirie route de Bayeux : une réunion aura lieu avec les riverains fin janvier / début février pour présenter les travaux d'aménagement d'une voie douce.

M. Ludovic BUON :

- travaux chemin des Buissonets : les travaux d'aménagement d'une voie douce avec la technique L.H.R (Liants Hydrauliques Routiers) devraient débuter au printemps 2023. Une réunion aura lieu début janvier avec les agriculteurs qui utilisent ce chemin pour trouver les dates idéales car le chemin sera fermé pendant un mois.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2022

M. Gérard VARLET :

- travaux de voirie rue froide : la rue froide a été fermée le 16 décembre pour les travaux de marquage au sol et la pose de résine au sol. Désormais, tous les travaux sur la route sont terminés.

M. Thibault GAUTIER :

- aménagement de cellules commerciales près de la place Ernest Geslin : une réunion avec les riverains aura lieu le 20/12/2022 à 14 heures sur site. Le projet avance bien.

Mme Aurore BRUAND : demande quelles seront les prochaines dates de réunion du Conseil municipal et plus particulièrement celle qui concernera le D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire). Monsieur le Maire répond que le prochain Conseil municipal aura lieu fin janvier et le D.O.B. sera présenté au Conseil municipal mi-mars.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les conseillers municipaux et leur donne rendez-vous le 06/01/2023 pour ses vœux aux habitants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures et trente minutes.

BARROIS Coraline Absence excusée	BESNIER Jacky Absence excusée	BLIN Laetitia Absence excusée	BOURGUIGNON Michel
BRUAND Aurore	BRUNETEAU-FALET Corinne	BUON Ludovic	DELATROETTE Véronique
DELHOMMEAU Alain	DOUESNEL Paul Absence excusée	FAVRE Alain	FAUTRAS Stéphanie
FORTIER Guillaume	GAUTIER Thibault	HERVIEU Marie	LAGARDE Annie
LEBOULANGER- SAUVALLE Brigitte	LUCAS Marie-Jo	PAULMIER Thomas Absence excusée	PITTOIS-BLESTEAU Dorothee
REIGNER Pascal Absence excusée	SOREL Joelle Absence excusée	VARLET Gérard	